12

Principe de l'autofinancement pour la dépense de fonctionnement des clubs d'adultes. Respect du principe de bénévolat des dirigeants étant entendu que les finances communales ne pouvaient être utilisées pour rémunéréer ces activités. Néanmoins, il est évident que les adhérents peuvent participer aux dépenses du club.

Enfin le programme sportif de l'année devrait être arrêté au plus tard au mois de mai.

Installations sportives



CHRONIQUE PROVENCALE

STA. ESTAGIE A LA FIN DOOU SEGLE XVIen

Coumo n'en aviem parlat la Barounié de Fourcoouquier coumprenie lei 3 vilages de Fourcoouquier, Roco-Baron, Sta Estagié. Leis estajants d'aquelei vilages, naoutreis ooujoous, quant eroun? coumo li disien? de que vivien? Vaqui, beleou, ce que vous agradarié de sacher. Sus lou noumbre d'estajants de la Barounié eisiste un doucument fouço interessant ; es un acte doou noutari Gaspard Grisolle, de Gareout, que dato doou mes de decembre 1566. Aqueou noutari duvié recampar, per lou Segnour, lei prouprietaris de la Barounié. Gaspard Grisolle anèt primier enco lei prouprietaris que restavoun pas dins la Barounié, mai dins lei vilages vesins : a Gareout, Neoules, Puget, Camps, puei a Brignolos. Aquelei prouprietaris estrangiers, li disien "fourastiers", eroun en tout 87. Puei mai, lou 08/12/1566 recampèt mai lei prouprietaris que restavoun dins lei 3 vilages de la Barounié ; si recamperoun oou vilage de Fourcoouquier, darrier lou barri, souto lou campanaou. Eroun 140. L'acte douno lou noum d'oustaou, lou pichot noum e de cooup que l'a l'escais-noum de cadun d'elei.

Les Présidents des Associations sportives utilisateurs de la salle polyvalente étaient réunis jeudi afin de régler quelques problèmes concernant l'utilisation des installations sportives.

C'est donc en présence du Maire, des représentants de la Commune et de M. JURAVER, Directeur sportif que chacun put s'expliquer.

Il était finalement convenu de maintenir l'interdiction stricte des jeux de ballon au pied dans la grande salle.

Enfin, il était demandé à chaque dirigeant de faire respecter dans son club les décisions arrêtées en commun.

TRIBUNE LIBRE

ANIMAUX DOMESTIQUES EN DANGER

Nous tenons à informer les résidents de notre Commune de la présence d'un tortionnaire d'animaux domestiques sur le territoire de notre village. Un chat siamois, disparu le 20 février, a été retrouvé après 17 jours de recherches, portant encore au milieu de la plaie ouverte de son cou, le collet de fil de cuivre qui avait servi à l'étrangler.

Après l'appel téléphonique d'un voisin qui informait le "braconnier" qu'un chat était pris à son piège, l'animal blessé a été libéré mais non délivré. Il s'est donc ensuite débattu au milieu des broussailles et a été retrouvé dans un état très critique.

Il paraît important de signaler le comportement odieux et lâche d'un citoyen capable de torturer des animaux sans défense.

M. DETHON Pierre

Lou noum d'oustaou lou mai espandit ero Gueit (Gaet); eroun 40 de lou pourtar. Puei venié Martin, Requier, Rainouard; Aquelei 4 noums eroun pourtats per 80 famillos sus un toutaou de 140. Puei venien Olivier, Verdillon, Bouissoun, Moutet e d'aoutrei mens espandits. En tout l'avié que 36 noums diferents.

Enfin doui prouprietaris sigueroun l'oubject d'esgards particulars ; lou noutari si desplacet enco sieou. S'agissié de segner johan-Gaspard Luquin, segnour de Lambrusco et de segner Decormetis.

L'avié dounc douas famillos noblos soulament e 138 famillos routurieros en 1566 dins la Barounié...

(de seguir)

R.JACOLOT-BENESTAN P.REVOL

SAINTE-ANASTASIE



BULLETIN MUNICIPAL

N°33 MARS 1992

Le véhicule municipal de première intervention.

LE MOT DU MAIRE

Si la lutte contre les incendies, de par les risques qu'elle comporte et les compétences qu'elle requiert, est du ressort presque exclusif des corps des Sapeurs Pompiers professionnels, leur prévention incombe, elle, en grande partie, aux particuliers et aux communes.

Dans notre région, "prévenir, c'est essentiellement débroussailler", ce que nombre d'entre vous ont fait cet hiver, suivant en cela les recommandations mensuelles de notre bulletin municipal ou tout simplement leur intuition raisonnable.

Hélas, nous ne sommes pas certains qu'une imprudence, une malveillance ou le geste d'un déséquilibré n'anéantira pas, en quelques instants, nos efforts.

Aussi, depuis trois ans, la Commune, aidée par le Conseil Général du VAR, a investi des sommes importantes dans une politique de prévention qu'elle poursuivra encore.

Dès aujourd'hui, par exemple, un véhicule municipal, équipé d'une moto-pompe et d'une réserve d'eau, est affecté à l'intervention rapide sur d'éventuels feux naissants en zones aisément accessibles.

Conduit par des bénévoles, élus et employés municipaux, ce véhicule complètera, sous responsabilité municipale, l'action du C.C.F.F. dont nous le savons, la mission est avant tout préventive.

Ce land-rover n'est ni un véhicule de patrouille, ni un camion de pompiers. Il doit, par contre, être en permanence disponible pour intervenir ponctuellement, puis se retirer si nécessaire, dès l'arrivée des pompiers dont la compétence et les moyens sont sans commune mesure avec les nôtres.

Enfin, je n'insisterai pas davantage sur la nécessité de ne pas risquer inconsidéremment en ce domaine les vies humaines. Aussi je forme le voeu que chacun comprenne qu'il n'était pas possible de déléguer plus avant -et en dehors de toute véritable hiérarchie- cette responsabilité concernant l'utilisation d'un matériel à pauts risques.

J.P. MORIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 1992

ETAIENT PRESENTS: MM.MORIN.CUENOT.DEHAYE.
ABELLO.REMY.ISTRIA.BROSSAUD.RAYNAUD.CORBIER.
LALANDEC.TOSELLO.MMES BOCQUET.LAURENT.

ETAIT ABSENT : M. FORISSIER.

CREATION DE BUDGETS ANNEXES
"EAU ET ASSAINISSEMENT"

Comme il a été annoncé lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, une circulaire interministérielle en date du 30 septembre 1991 impose aux Communes de gérer à partir du ler janvier 1992 leurs services publics "eau et assainissement" dans le cadre règlementaire de nouveaux budgets annexes.

Ces budgets impliquent naturellement une gestion en équilibre et se traduiront par un transfert obligatoire du coût des services de <u>la collectivité vers les consommateurs</u>.

Inquiète des conséquences ràdicales de l'application stricte et immédiate de cette mesure sur les finances des ménages, la Commune a demandé au Préfet un sursis d'exécution jusqu'au ler janvier 1993 (ce qui a été accepté).

Une réunion publique d'information a été organisée le 27 février à la salle polyvalente, afin d'exposer le problème posé et les solutions envisagées.

Aujourd'hui, après ce débat, après l'avis de la commission des finances locales et celui des services de l'Etat, l'étude de ce dossier est achevée.

De ce travail, il résulte la proposition suivante :

1. Une mise à niveau, étalée sur 4 ans, des coûts facturés aux abonnés.

2. Le vote annuel, par la Commune (budget général) d'une subvention de modération de hausse des prix destinée aux budgets annexes "eau et assainissement". Cette subvention dégressive serait votée jusqu'en 1995.

3. Le vote annuel par la Commune (budget général) d'une subvention, dite d'équilibre, destinée au budget annexe "assainissement". Cette dernière subvention compenserait la différence entre le nombre d'habitants effectivement raccordés et celui, maximum, prévu pour la station (soit pour 1992, environ 620 sur 2000).

4. Le déclassement d'installations financées (mais non encore payées par la Commune), aujourd'hui sans utilité pour le réseau et les abonnés (c'est le cas du bassin d'équilibre des Bréguières).

Les éléments de calcul, leurs représentations graphiques et le détail simulé d'actuelles et de futures facturations (pour des quantités identiques) sont présentés en pages centrales de ce bulletin. En conclusion, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer, comme suit pour 1992, le montant de la surtaxe sur le prix de "l'eau et de l'assainissement"

- le m³ pour l'assainissement ...1,82F
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Le Maire expose qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition pour la taxe d'habitation, les taxes foncières ainsi que pour la taxe professionnelle applicables à l'exercice 1992.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire sans augmentation les taux votés en 1991 soit :

- taxe d'habitation......8,88 %
 taxe sur le foncier bâti.....17,59 %
- taxe sur le foncier non bâti..87,35 %
- taxe professionnelle.......24,68 % dopté par le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention).

ELECTIONS REGIONALES DU 22 MARS 1992

Ces élections régionales se dérouleront à la salle polyvalente de SAINTE-ANASTASIE.

Il est rappelé aux membres du Conseil les

principales dispositions législatives concernant ce scrutin.

(Suite du C.R. du C.M. p.7)

MARIAGE

Dans la salle d'honneur de la Mairie, Jean-Pierre MORIN, Maire de la Commune de SAINTE-ANASTASIE, assisté de Mme Marie LAURENT, Adjointe, ont uni M. Christophe MENDOZE, professeur d'E.P.S. avec la gracieuse Caroline QUENIART, professeur d'E.P.S. Les témoins, Madeleine MENDOZE, chef de publicité et Valérie QUENIART, institutrice, ont signé avec les époux les actes de l'état civil.

Nous adressons tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés et nos félicitations aux familles.

En cette occasion, les époux ont fait un don au C.C.A.S. de la Commune.

NAISSANCE

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Lauriane Morgane BOYER, petite fille de Madame Elvire GRISOLLE. Toutes nos félicitations aux parents.

DECES

Le 20 février 1992, Monsieur Pierre DERVAUX nous a quittés. Nous présentons à toute sa famille nos sincères condoléances.



L'OUTILLEUR AUVERGNAT

L'outilleur Auvergnat stationnera à SAINTE-ANASTASIE le jeudi 2 avril 1992 de 15 H 30 à 18 H 30, devant la Cave Coopérative.

LA VIE ASSOCIATIVE

COMITE DES FETES

Le Comité des fêtes est autorisé à procéder, comme chaque année, à une collecte auprès des habitants de la Commune.

Les membres habilités par le Comité, seront porteurs d'une attestation signée par le Maire. Ils délivreront un reçu pour chaque don recueilli.

PHOTO

La section photo du Club des Cigales tiendra une première assemblée <u>le vendredi</u>

20 mars 1992 à 18 heures au local du Club afin de mettre au point les modalités de fonctionnement (réunions, occupation du labo etc...) de cette section.

Les personnes intéressées sont invitées à participer à cette assemblée pour faire part de leurs suggestions.

Spectacle historique

Venez nombreux, merci !

Le Club des Cigales, le Comité du Bicentenaire et Vouloir lancent un projet de spectacle historique à SAINTE-ANASTASIE. Vendredi 13 mars, Jean-Pierre SAUVET à

Vendredi 13 mars, Jean-Pierre SAUVET à présenté avec talent ce projet de spectacle dont il assure la mise en scène.

Quelques extraits édifiants et vivifiants ont ébahi l'assistance hélas trop peu nombreuse.

LE CLUB DES CIGALES VOUS INVITE

Prochaine sortie <u>samedi 11 avril.</u>
"Une journée au pays de Marcel PAGNOL".
Visite guidée en car dans le massif du
Garlaban.

Vous pourrez voir de près les lieux de tournage des films célèbres tels que : "Manon des Sources", "Le Schpountz", "Le Château de ma mère", etc...

Repas au restaurant des Remparts à AUBAGNE. L'après-midi, visite d'ateliers de céramistes et de santoniers.

Prix avec restaurant : 160 F. Se faire inscrire avant le 5 avril S.V.P. Départ 7 H 15.

Balle journée en perspective !

LES ASSOCIATIONS A L'HEURE

DES SUBVENTIONS

Toutes les associations étaient présentes vendredi dernier à la salle polyvalente. L'ordre du jour comprenait la question vitale des subventions et l'étude du programme 1992.

Sur le premier point, l'avis de la commission était rapidement obtenu pour toutes les demandes exprimées, ceci après que quelques principes importants aient été rappelés par plusieurs présidents d'associations.



La forêt est inflammable

Soyez très prudents. Ne fumez pas. N'allumez pas de feu.



Les habitants du village étaient tous invités à une réunion d'information concernant la prochaine mise en place des budgets annexes eau et assainissement.

Deux heures d'exposé et de débat ont permis à chacun de mieux comprendre le pourquoi et le comment de certaines augmentations inévitables des tarifs de ces deux services communaux.

Après que le Maire ait présenté l'ensemble tions envisagées.

Enfin, il était répondu aux questions posées par l'assistance.

du projet communal et expliqué les efforts de la Commune pour modérer cette hausse prévue des tarifs, M. DEHAYE, deuxième Adjoint, a expliqué par le détail les solu-

LA VIE AU VILLAGE

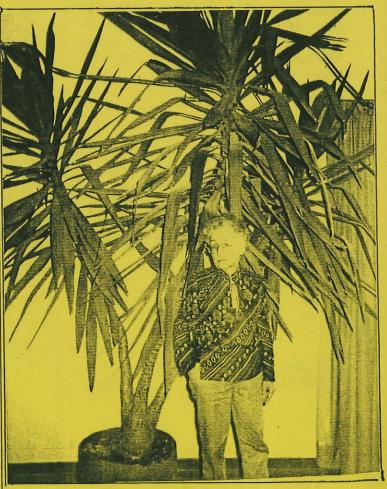
BAR DES AMIS CHANGEMENT DE DIRECTION !



Odile et Nathalie COLIN viennent de s'installer. Nous leur souhaitons bonne chance dans leur nouveau métier.

Un bar compte dans la vie d'un village. est un lieu de rencontres, de conviviaté qui peut contribuer à animer sans ccès la vie de la Commune.

ormons le voeu de voir chacun s'y retrouver ins le calme et la bonne humeur.



Madame LOVERA vient de faire cadeau à la Commune d'un superbe et gigantesque DRACEMA. Cette magnifique plante orne désormais notre salle de réunions et de spectacles. Nous lui adressons tous nos remerciements.



FACTURE D'EAU

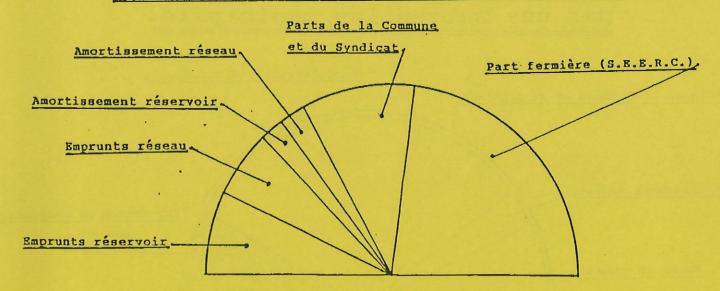
Prix actuel

CONSON EAU 2EME PERIODE 1991 PRIME FIXE EAU CONSOMMATION EAU PART DE LA COMMUNE PRIME FIXE EAU PART DE LA COMMUNE

REDEVANCE FONDS NATIONAL D ETAT
REDEVANCE PRELEVEMENT POUR AGENCE BASSIN
CONTRE VALEUR POLLUTION POUR AGENCE BASSIN

s constant	Afton		moyenne		
			Folia colongia dia totto		
75	1,7901	134,25 125,56		7,38 6,90	5,50 5,50
75	1,20	125,50	90,00 8,00	4,95 0,44	5,50 5,50
75 75 75	0,105 0,10 0,27		7,87 7,50 20,25	0,43 0,41	5,50 5,50
		2,37		0,13	5,50
		262,18	133,64	20,64	

Eléments formant le prix de revient de l'eau,



Prix réel du m³ : 7,5935 F.

Les taxes et redevances diverses ne sont pas prises en compte dans le calcul des prix.

Prix revalorisé

Les chiffres donnés dans les pages suivantes ont une valeur de simulation aussi proches que possible de la réalité. En effet, les prix de la S.E.E.R.C., notamment, évoluent chaque semestre d'après une formule contractuelle acceptée en 1986. Les chiffres communaux évolueront également comme indiqué dans les "remarques".

Les taxes diverses peuvent également être modifiées.

CONSON EAU PRIME FIXE EAU CONSOMMATION EAU PART DE LA COMMUNE PRIME FIXE EAU PART DE LA COMMUNE

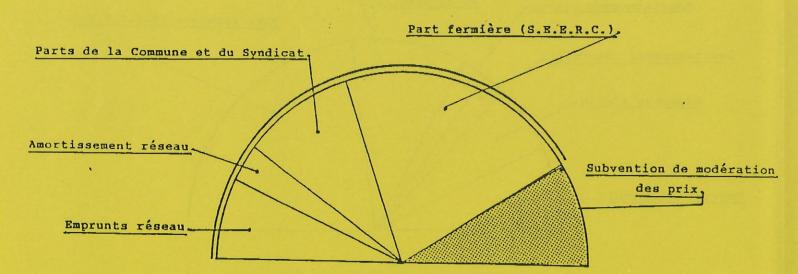
REDEVANCE FONDS NATIONAL D ETAT REDEVANCE PRELEVEMENT POUR AGENCE BASSIN CONTRE VALEUR POLLUTION POUR AGENCE BASSIN

DIVERS

> constant	MATION	75 m³ er	n moyenne		
等等		Hard of the latest state o	HORE TAXES		
9430		Se Par Batte Landing	Foto cample de coto-	一种种种	Echi.
75	1,7901	134,25		7,38	5,50
		125,06		6,88	5,50
75	1,47		110,25	6,06	5,50
			8,00	0,44	5,50
75	0,105		7,87	0.43	5,50
75	0,10		7,50	0,41	5,50
75	0,27		20,25		
		2,37		0,13	5,50
-		2,32		0,15	3,30
	<u> </u>				
		261,68	153,87	21,73	

IOTAL: 43

Prix revalorisé de l'eau, modéré par une subvention municipale.



Prix que vous paierez : 5,00 F le m³

environ.

Remarques :

- 1. Les secteurs doublés d'un trait correspondent à ce que vous devrez payer.
- 2. La subvention de modération des prix disparaîtra progressivement dans un délai de 4 ans.

Lundi 30 mars

"LA FIN DE FREDDY" l'ultime cauchemar de R. TALALAY.

Maggie, psychologue pour enfants, est réveillée par un horrible cauchemar, les cris d'un enfant. Elle rencontre sur les lieux de son travail John, qui se gave de pillules pour rester éveillé... L'arme de Fréddy est le sommeil. Quel est son secret?

Film en 3 dimensions, donc en relief. Des lunettes spéciales seront remises à l'entrée.

EMPLOI DU FEU

DU 15 MARS AU 31 MAI : l'emploi du feu à l'intérieur et à moins de 200 mètres de la forêt est soumis à <u>déclaration</u> qui doit être souscrite en Mairie selon le modèle d'imprimé N°1 (voir tableau d'affichage Mairie).

L'ESPOIR AU RENDEZ-VOUS

C'est à SAINTE-ANASTASIE, sous la présidence de M. Jean-Pierre MORIN, que s'est tenue la dernière réunion plénière du tout nouveau Comité Intercommunal de Prévention de la Délinquance regroupant les communes de LA ROQUEBRUSSANNE, GAREOULT, FORCALQUEIRET, SAINTE-ANASTASIE.

Lundi 13 avril

"L'AMANT" de J.J. ANNAUD, d'après le roi de Marquerite DURAS.

Dans l'Indochine des années vingt frappée d'interdits et de tabous, récit de la passion scandaleuse et dévorante qui unit une jeune fille française et un richissime fils de famille chinoise. Récit autobiographique (sortie le 22/01/92 à PARIS).

Lundi 27 mai

"BLANCHE NEIGE" un grand dessin animé pour tous les temps et pour chaque génération.

M. LE BLANC, représentant le Sous-Préfet de BRIGNOLES, M. le Procureur de la République, le Maire et les Délégués des communes participantes, M. le Principal du Collège du Canton et diverses autres personnalités ont longuement échangé leurs analyses concernant les problèmes de délinquance dans leur secteur.

Un large travail en perspective, dont il serait cependant vain d'ignorer les difficultés qu'il suscite.

C'est néanmoins avec beaucoup d'espoir que tous les participants s'engagent résolument dans cette démarche pleine de mesure, d'expérience, de sagesse, mais aussi de résolution.



La Forêt est vulnérable

Ne mutilez pas les végétaux. Ne quittez pas les chemins et les sentiers.



LES ELUS ONT EVOQUE LE PRIX
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Du Vieux Pont à l'écluse du canal des Prés de Naple, ainsi que de la Gironde à l'écluse du canal de BESSE, les berges de l'Issole sont prêtes pour accueillir les chevaliers de la Gaule.

Les employés communaux ont débroussaillé et élagué les abords de la rivière chers à tous les pêcheurs qui s'en donnent à coeur joie depuis l'ouverture.

Il n'y a plus qu'à attendre de bonnes pluies car les niveaux d'eau sont très bas.



De splendides lieux de promenade et de détente ont été redécouverts perdus dans d'épais taillis, des massifs de ronces ou de lianes et d'enchevêtrements de branches.

Bornes de ville en fonte remplaçant au bas de la Calade, les anciennes barrières formant chicane.





VITESSE

VITESSE!

VITESSE

Début des travaux d'éclairage public par l'entreprise "AZUR TRAVAUX". L'installation de points lumineux doit être réalisée sur les chemins de la Bassaque, de Bellevue, les Oustaous-Routs.

Des compléments sont prévus à Naple.

Il est rappelé qu'en application d'un arrêté municipal déjà créé, la vitesse sur l'ensemble des chemins communaux est limitée à 30 KM/H.



FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Prix actuel

CONSOM EAU 2EME PERIODE 1991
PRIME FIXE EAU
CONSOMMATION EAU PART DE LA COMMUNE
PRIME FIXE EAU PART DE LA COMMUNE

ASSAINISSEMENT M3 CONSOMMES
PRIME FIXE ASSAINISSEMENT
ASSAINISST M3 CONSOMMES PART COMMUNE

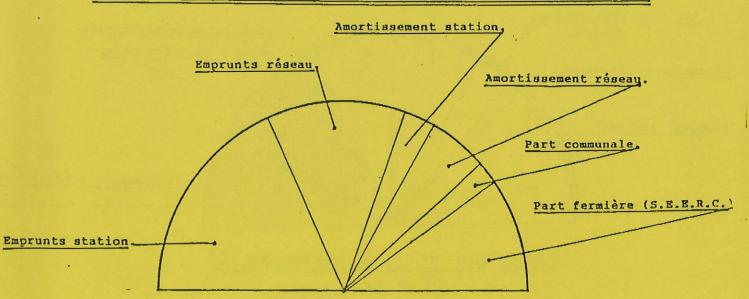
REDEVANCE FONDS NATIONAL D ETAT REDEVANCE PRELEVEMENT POUR AGENCE BASSIN CONTRE VALEUR POLLUTION POUR AGENCE BASSIN

DIVERS

(CONBOM)	VATION	75 m³ e	n moyenne		
OUANTIE	Print	of the same of the same of the same of	Pier complete tiers		
75	1,7901	134,25 125,56		7,38 6,90	5,50 5,50
75	1,20		90,00	4,95 0,44	5,50 5,50
75	2,1486	161,14 72,42		8,86 3,98	5,50 5,50
75	1,00	75,00		4,12	5,50
75 75 75	0,105 0,10 0,27	4	7,87 7,50 20,25	0,43 0,41	5,50 5,50
		2,37		0,13	
		570,14	133,62	37,60	

741,36

Eléments formant le prix de l'eau assainie.



Prix réel de l'eau assainie : 13,63 F le m³.



Prix revalorisé

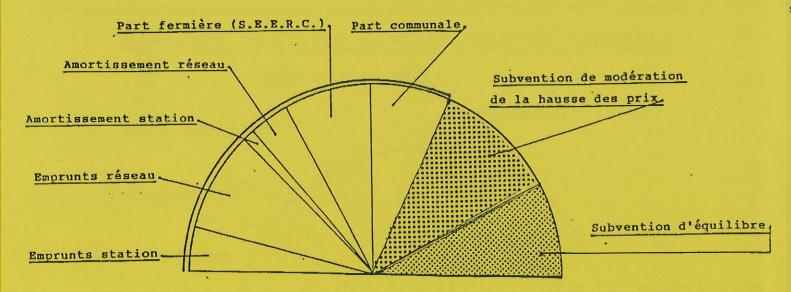
CONSOM EAU CONSOMMATION EAU PART DE LA COMMUNE PRIME FIXE EAU PART DE LA COMMUNE

ASSAINISSEMENT M3 CONSOMMES PRIME FIXE ASSAINISSEMENT ASSAINISST M3 CONSOMMES PART COMMUNE

REDEVANCE FONDS NATIONAL D ETAT REDEVANCE PRELEVEMENT POUR AGENCE BASSIN CONTRE VALEUR POLLUTION POUR AGENCE BASSIN

CONBOM	AATIUN	75 m³ en	moyenne		
AMPRICA	PHILE	MUNICIPALITY		Transfer and a Maria	عالل والله
1200	是要學說	The last training 2	-	Salin Francis	The second of
75	1,7901	134,25		7,38	5,50
75	1,47	125,56	110,25 8,00	6,90 6,06 0,44	5,50 5,50 5,50
75	2,1486	161,14 72,42		8,86 3,98	5,50 5,50
75	1,82		136,50	7,50	5,50
75 75 75	0,105 0,10 0,27		7,87 7,50 20,25	0,43	5,50 5,50.
		2,37		0,13.	5,50
		495,74	290,37	42,09	

Prix revalorisé de l'eau assainie, modéré par une subvention municipale.



Prix que vous paierez au m3

Eau: 5,00 F environ.

Assainissement: 5,00 F environ Soit 10,00 F par m3 d'eau assainie.

Remarques :

- 1. Les secteurs doublés d'un trait correspondent à ce que vous devrez payer.
- 2. La subvention de modération de la hausse des prix disparaîtra progressivement dans un délai de 4 ans.
- 3. La subvention d'équilibre diminuera à mesure que le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement augmentera. Le prix de revient de l'assainissement sera ainsi partagé entre un nombre plus important d'abonnés.

DECLARATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES EVENTUELLES PRISES DE POSITION POLITIQUE DES ELUS

L'actuel Conseil Municipal a été constitué d'hommes et de femmes se réclamant ou non de diverses sensibilités politiques, mais tous attachés aux valeurs fondamentales de la République.

Par l'effet d'un consensus mutuel, l'action de chacun des membres de l'équipe municipale a été consacrée à la gestion des affaires communales dans une entente bien comprise et acceptée de tous.

A l'approche de certaines échéances politiques, cette unité réalisée sur le plan communal ne saurait obliger les élus du Conseil Municipal à s'aligner sur une même position politique, ce qui constituerait

un reniement de la liberté de conscience à laquelle chacun est attaché.

C'est pourquoi, en de telles circonstances, chaque membre du Conseil Municipal, Maire, Adjoint ou Conseiller, doit retrouver sa liberté d'action tout en conservant la possibilité de se prévaloir de sa fonction élective, dans l'engagement politique qu'il serait amené à prendre.

Cependant, il est entendu et convenu, tant vis-à-vis des membres du Conseil Municipal que des citoyens, qu'un engagement éventuel ne saurait être pris qu'à titre strictement personnel.

Adopté à l'unanimité.

SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal rappelle qu'un règlement d'utilisation de la salle polyvalente a été adopté après une large concertation avec les responsables associatifs.

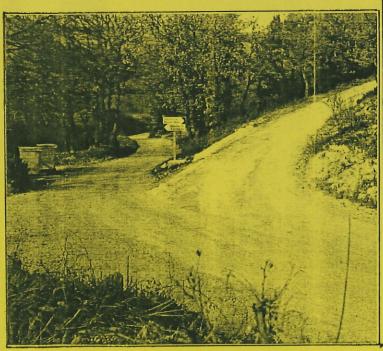
La Commission Extra-Municipale des sports et loisirs s'est, à plusieurs reprises,

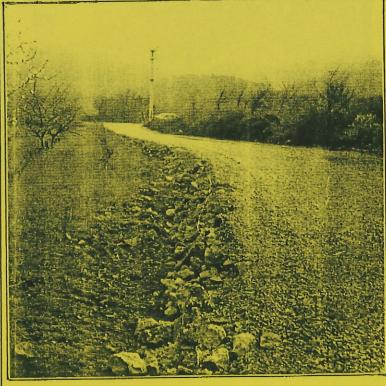
prononcée sur la confirmation de ce texte. En particulier et dans un souci de préservation d'installations coûteuses, les jeux de ballon au pied ont été proscrits. Cette prescription est donc rappelée et sera présentée à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission.

CHRONIQUE MUNICIPALE

TRAVAUX REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 15 FEVRIER AU 15 MARS 1992

Le chemin du Saragan élargi à deux larges voies. Certains disent qu'il y en aurait





Mise en place de 2 ensembles de 11 panneaux électoraux en vue des élections du 22 mars.